

L'incidence de l'immigration des éleveurs Mbororo sur le développement du Haut-Uele en République Démocratique Congo.

Par KADONY MAMBOKA Douceur

Doctorant et Assistant d'enseignement en Relations Internationales, Faculté des Sciences Sociales Politiques et Administratives de l'Université de Lubumbashi en RD Congo. Il est Énarque et Administrateur Civil. Il assume la fonction de Chef Bureau coopération internationale au Ministère National de l'Enseignement. Actuellement il est Directeur de Cabinet au Ministère Provincial de l'Intérieur, Sécurité et Ordre Public ; Justice et Droits Humains.

Mail. : douceurbini@yahoo.fr

kadonydouceur@gmail.com

+243 818 096 464

Résumé : Loin d'être un phénomène susceptible de booster le développement, l'immigration des éleveurs Mbororo dans la province du Haut-Uele en République Démocratique Congo constitue un véritable problème présent et futur qui obstrue la réalisation des projets de développement de cette province. En effet, l'activité des immigrés Mbororo a un impact négatif significatif sur l'agriculture et l'environnement parce que les cheptels des Mbororo causent des dommages invraisemblables aux cultures des autochtones et aux ressources en eau. Ces dommages provoquent par conséquent des conflits classiques de type agriculteurs-éleveurs. Ces conflits prennent des allures inquiétantes parce que les immigrés Mbororo détiennent, pour la plupart d'entre eux des armes de guerre.

Mots-clés : immigration-développement-environnement- sécurité

Introduction

La question migratoire est actuellement au cœur des conférences internationales, au centre des préoccupations des gouvernements, au socle de débats scientifiques et politiques. Tous les pays du monde, à de proportion différente, sont concernés d'une manière ou d'une autre par la question migratoire. En effet, en ce qui concerne la République Démocratique du Congo, elle a connu depuis plusieurs années des vagues des migrations transfrontalières des paternalistes nomades appelés Mbororo. Déjà vers les années 1940 et aussi 1980, ils ont été repoussés. Il a fallu arriver au début des années 2000 pour que leur pénétration soit effective sur le territoire de la RD Congo. A dire vrai, c'est précisément dans le Haut-Uele et le Bas-Uele que les Mbororo sont localisés. Dans la Province du Haut-Uele, ils occupent actuellement plusieurs localités dans les territoires « *de Rungu, Watsa, Niangara, Faradje et Dungu*¹ ».

Les Mbororo appartiennent au groupe des Peuls ou des Fulani, l'un des plus importants groupes ethniques d'Afrique occidentale. Ils vivent dans au moins 18 Etats notamment le Nigeria, le Niger, la Guinée, le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, la République Centrafricaine, Cameroun, etc.

La vie des Mbororo est tributaire des bétails et du pâturage étant donné qu'ils sont éleveurs. Les vaches représentent pour les Mbororo non seulement une source de richesse, mais aussi une garantie de sécurité alimentaire et existentielle. Dans le contexte d'une telle dépendance, d'aucun n'est tenté d'affirmer que plus les têtes des batailles augmentent et plus les bétails sont en bonne santé, mieux se portent les Mbororo. Raison pour laquelle les Mbororo sont tenus de trouver des bons pâturages pour leurs cheptels.

Puisque la RD Congo présente une extraordinaire configuration de la flore à sa partie nord-est, les Mbororo ont trouvé intéressant de s'y installer pour bénéficier des riches pâturages qui couvrent ce territoire. A ce jour on dénombre plus de « 3314 Mbororo ² », hommes, femmes et enfants, qui sont paisiblement installés dans les localités du Haut-Uele.

¹ Rapport Général de l'atelier de la Commission Mbororo du 22 au 24 juillet 2017.

² Direction Provincial du Haut-Uélé (Direction Générale des Migrations), *Rapport d'identification des Mbororo et leurs cheptels*, N°06/DGM/DP/H4/118/2018, Isiro, Décembre 2014, p.1.

Dès le moment où nous savons que le Haut-Uele est une nouvelle province issue de la mise œuvre du découpage territorial, et que cette province a pour ultime ambition de réaliser son développement qui se veut durable, il y a de quoi s'interroger sur la contribution de l'immigration des Mbororo à l'atteinte des objectifs de développement de cette province. Autrement dit cette réflexion tente de répondre à la question fondamentale suivante : l'immigration des Mbororo dans la province du Haut-Uele contribue-t-elle au développement de cette province ? Pour un oui ou pour un non, comment ?

L'énoncé de notre postulat de départ se range dans la négation. L'immigration des Mbororo dans la province du Haut-Uele ne contribue pas à son développement. Par contre, elle est un grand problème à la fois sécuritaire, environnemental, et social pour ladite province. L'activité des immigrés Mbororo a un impact négatif significatif sur l'agriculture et l'environnement parce que leurs troupeaux en pâturage causent des dommages considérables, spécialement aux cultures des autochtones et aux ressources en eau. Ces dommages provoquent, par conséquent des conflits classiques de type agriculteurs/éleveurs, qui détruisent la paix sociale.

Il sera donc question de démontrer, dans cette étude, comment l'immigration des Mbororo est une obstruction au processus de développement du Haut-Uele sur le plan sécuritaire, économique, social et environnemental. Cet exercice est possible en subdivisant notre étude en cinq points essentiels.

I. Aperçu sur la province du Haut-Uele

C'est suite à la mise en œuvre de la décentralisation telle que consacré par les dispositions de la constitution de la république du 18 février 2006³ et telle que modifiée la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 qu'est né la province du Haut-Uele. Issu du démembrement de l'ex-Province Orientale, la province du Haut-Uele a une superficie de 89.693km² avec une population qui avoisine environs 3. 104. 245 habitants, soit une densité de 35 habitants par Km².

³ Programme du Gouvernement de la Province du Haut-Uele, 2017, p.3.



La province du Haut-Uele fait frontière au nord avec la République du Soudan du Sud et la République Centrafricaine, au Sud, avec la Province de la Tshopo, à l'Est avec la Province de l'Ituri et à l'ouest avec la province du Bas-Uele. La taille de son territoire représente trois fois la superficie du Rwanda, du Burundi et même l'ensemble des pays du Benelux.

Située sur le plateau dont l'altitude moyenne varie entre 500 et 800 mètres, la Province du Haut-Uele est de type climat tropical humide avec une température qui varie entre 19 et 30°. Par ailleurs, il s'observe une pluviométrie abondante, une saison sèche marquée et une végétation qui varie entre la forêt dense et une savane plus régulière.⁴

Sur le plan administratif, la Province du Haut-Uele compte six Territoires (Dungu, Faradje, Niangara, Rungu, Wamba et Watsa), 41 chefferies, 4 secteurs, 360 groupements et 2.138 villages. Sur le plan économique, l'agriculture, l'élevage de petit bétail, la pêche, et l'exploitation artisanale et industrielle des minerais constituent la base de l'économie de la Province.

L'aperçu de la présentation de la Province du Haut-Uele nous conduit déjà à avoir une image anticipée des raisons qui poussent les éleveurs Mbororo à immigrer dans cette Province. Parmi ces raisons nous pouvons citer la configuration naturelle (flore) de la province telle que présentée ci-haut et la position géographique de la Province qui fait frontière avec les pays de provenances de Mbororo (Soudan du Sud, Centrafricain).

⁴ Programme du Gouvernement de la Province du Haut-Uele, 2017, p.3.

II. Les précisions sur ce que sont les Mbororo

Les Mbororo s'inscrivent dans le grand ensemble Peul comprenant, entre autres, le sous-groupe Foulbé. De nombreuses thèses ont été évoquées au sujet de l'origine des Peuls. Ils seraient originaires de la région du Haut-Nil. Leurs migrations se seraient déroulées en deux vagues notamment la première vague qui correspond à une phase de migrations, à la période néolithique, vers le Sahara alors verdoyant. L'assèchement du Sahara les contraint à nouveau à se déplacer vers le Sud. La seconde vague correspond à un déplacement vers le Sud dans la région du Tekrou. Cette région est un cadre de référence majeure de l'ethnogenèse Peul. Il convient cependant de distinguer deux groupes des peuls à savoir : les Peuls « sédentaires » investis dans les activités agropastorales (les Foulbés) et les Peuls nomades (les Mbororo) qui se consacrent à la transhumance pastorale.⁵

Néanmoins, les populations Mbororo tirent leur nom de la langue *Falatha* où Mbororo signifierait vache. Pour un Mbororo, la vache est un symbole qui représente non seulement la richesse, mais aussi et surtout une garantie de sécurité alimentaire et existentielle. Le plus curieux ce que dans son échelle de valeur, le Mbororo place toujours la vache en première position, sa famille en deuxième position et lui-même en troisième position.

Il sied ici de souligner une importante précision de ce qu'on qualifie, à tort et à travers, en RD Congo des Mbororo d'origine Tchadienne, Soudanaise ou encore Centrafricaine. A vrai dire, ces Mbororo ne sont pas originaires desdits pays mais ils y sont des immigrants de longues dates. À titre indicatif, les Mbororo qu'on qualifie d'origine centrafricaine ont pénétré en Centrafrique depuis les années 1930. Parmi ceux-ci, la plupart des chefs de famille actuels sont nés dans le pays et se considèrent avant tout comme Centrafricains. Il en est de même des Mbororo qualifiés originaires du Tchad. En réalité, même s'ils proviennent du Tchad, ils n'y étaient qu'immigrants. La sécheresse pousse ces Mbororo à une mobilité permanente. « Les Mbororo qui ont commencé à pénétrer la Centrafrique par la frontière du Tchad et le court secteur de frontière camerounaise, presque tous ces éleveurs ont séjourné au Tchad dans la région de Pala ou celle de Bindi. Mais leur séjour y fut de courte durée ⁶ ». C'est pourquoi les hommes avisés s'interrogent sur le statut réel des Mbororo.

⁵ Minfegue, A. C., « Le conflit entre Gbaya et Mbororo à Mandjou (Est Cameroun) », article disponible sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyses-1031_fr.html, consulté le 16/02/2019.

⁶ Sarandji, S. M., « Eleveurs, épizooties et la conquête spatiale dans la région de bouar (partie 1) », in *Annales de l'Université Série A*, N°5, Bangui, Décembre 2017, p.7.

2.1 Croyances religieuses

L'islam est la religion originelle des Mbororo⁷. Cette religion constitue une des bases d'unité culturelle et historique pour les Mbororo. Cependant, on trouve également dans la communauté Mbororo des animistes.

Comme nous allons le constater dans la suite de nos analyses, la religion des Mbororo pourrait être un facteur nuisible au développement de la province du Haut-Uele. D'ailleurs, il est impossible de nos jours d'analyser les relations internationales sans prendre en compte les phénomènes religieux. Sur le plan international, l'Islam est perçue comme une religion qui vise à détruire les valeurs de la civilisation moderne. Elle est vue comme une religion opposante au progrès technique, à la démocratie et dont le principal but est la conquête du monde par tous les moyens, surtout par la violence⁸.

2.2 Activités économiques des Mbororo

Les Mbororo ont pour activité économique d'abord la commercialisation de leurs bêtes à travers un système de commerce triangulaire qu'ils ont pu créer entre la RDC, la RCA et le Sud Soudan grâce à leur mouvement d'entrer et de sortir dans ces trois pays. Ensuite, ils vendent le produit laitier extrait de leurs vaches. Enfin, certains Mbororo s'adonnent à « l'exploitation illégale et illicite des minerais comme l'or⁹ ». Malheureusement, les bénéfices d'une telle exploitation et d'un tel commerce échappent à tous contrôles des services étatiques. Dans un tel contexte, il est difficile pour la Province du Haut-Uele de réaliser des performances économiques utiles à booster son développement.

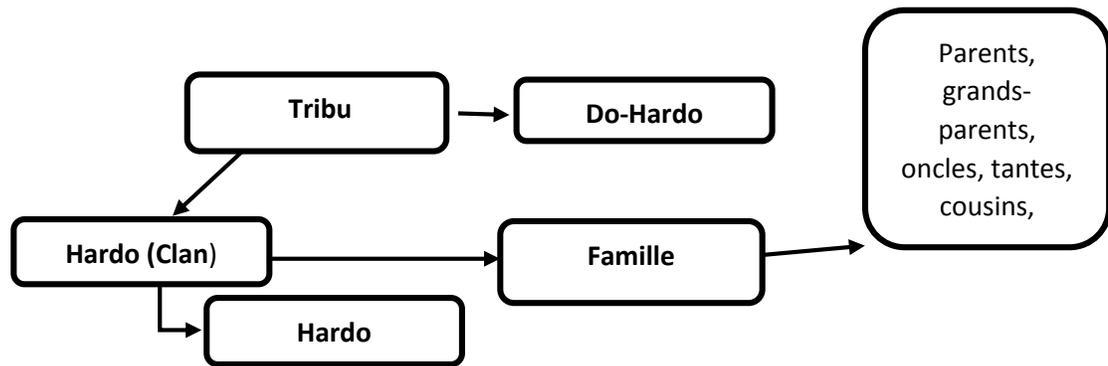
⁷ Tamidribe, E., « La Souveraineté de la République Démocratique du Congo à l'épreuve de droit international : cas de l'Occupation Mbororo dans les Uélé », *in revue de L'IRSA*, N° 21, Octobre 2015, p.11.

⁸ Duroselle, J-P., *op.cit.*, p.629.

⁹ Male, N. M., *L'invasion du territoire congolais par les éleveurs nomades des Mbororo. Analyse sur les districts du bas et du Haut-Uele en Province orientale*, Mémoire de DEA en Droit Public, Université de Kisangani, 2015, p.137, (inédit).

2.3 Schéma sociologique des Mbororo

L'organisation sociale et familiale des Mbororo paraît simple et se présente de la manière suivante¹⁰ : Les Mbororo sont subdivisés en tribus, ceux-ci sont subdivisée en clans et les clans sont subdivisés en familles.



La tribu, qui est le premier niveau de l'organisation sociale des Mbororo, est dirigée par un chef appelé le *Do-hardo*. Chaque tribu est subdivisée en clan et le clan est appelé hardo. Le Chef qui dirige le clan est aussi appelé hardo. Une tribu peut compter entre 40 et 100 hardos selon son poids démographique. Chaque hardo est subdivisé en familles et peut compter entre 3 et 5 familles. La famille est la cellule de base des Mbororo. Elle comprend les parents, les grands parents, les oncles et les tantes, les cousins et cousines, les enfants, les neveux et nièces. Ainsi, une famille comprendrait facilement 40 et 50 membres.¹¹

A notre avis, l'existence de cette organisation sociale est l'un de facteur qui explique le refus des Mbororo à se soumettre aux autorités locales autochtones. On assiste donc à l'émergence d'un centre de décision (Do hardo) qui s'oppose au centre de décision locale représenté soit par le chef de chefferie, soit par le chef de secteur ou encore par l'Administrateur de Territoire.

2.4 Système d'information primitif et efficace

Pour immigrer, les Mbororo font d'abord une prospection pour trouver le meilleur endroit favorable au développement et au maintien de l'activité pastorale. Cependant, le moyen de

¹⁰ Nkoy, E.D., *art.cit.*, p.28.

¹¹ Kenda, S. cité par Male, N. M., *L'invasion du territoire congolais par les éleveurs nomades des Mbororo. Analyse sur les districts du bas et du Haut-Uele en Province orientale*, Mémoire de DEA en Droit Public, Université de Kisangani, 2015, p.94, (inédit).

déplacement qu'utilisent les Mbororo reste encore primitif. Ils font la marche à pieds ou encore ils utilisent des vélos pour aller en prospection.

Une fois que le bon pâturage est repéré, le prospecteur partage l'information sur le nouveau lieu de transhumance sans aucune contrepartie. Cette information est partagée de bouche à l'oreille. Toutefois, le prospecteur ne partage pas seulement l'information relative au bon pâturage, mais aussi l'information relative au caractère des autochtones (sont-ils agressifs, hospitaliers, sociales, conflictuels, etc.). En effet, même si ce système d'information est primitif puisque n'utilisant pas les NTIC, il demeure néanmoins efficace du fait des résultats qu'il produit quand on considère la forte immigration des Mbororo sur un même site.

Ce succès ne peut se justifier que dans le contexte congolais et africain. En effet, la RD Congo paraît-être un Etat sans politique étrangère surtout quand on considère la politique étrangère comme « un contrôle calculé qui permet à une société de contrôler l'environnement extérieur de manière à préserver les situations favorables et écarter les menaces et d'autres situations défavorables qui risquent d'en augmenter les vulnérabilités »¹². Faute d'une politique étrangère bien définie, la RD Congo a des difficultés à maîtriser le phénomène Mbororo. Car c'est grâce à la politique étrangère qu'elle peut, en fonction de l'intérêt vital, suprême et stratégique, arrêter des mesures fortes pour empêcher en amont l'entrée des Mbororo sur son sol et par conséquent écarter les potentielles menaces. A cause de la pénétration des Mbororo sur le sol congolais, tout porte à croire que la RD Congo est un acteur sans intérêts dans les relations internationales africaines.

III. Chronologie de la pénétration des Mbororo sur le sol Hautuélien

3.1 Pénétration des années 1940

La première tentative de l'incursion des braconniers Libyens à la recherche des pointes d'éléphants est le signe précurseur qui montre que la migration Mbororo a eu lieu dans les années 1940 à l'époque coloniale. Mais ce mouvement a vite été réprimé par l'Autorité coloniale, qui par la suite avait décidé la création de la réserve de *Digba*.

¹² Ngoie, T.G., « La République Démocratique du Congo et la quête d'une politique étrangère pragmatique », in *Africas Peace Research* N°2, Université of Bradford, 2008, p.119.

3.2 Pénétration des années 1980

Entre les années 1980 et 1985, soit pendant la deuxième République, la région a connu deux incursions des braconniers Libyens toujours à la recherche des ivoires. Ces Libyens étaient entrés dans le Territoire d'Ango et au Nord – Ouest du Territoire de Dungu, en passant par la RCA. Ces deux mouvements ont été réprimés par les Forces Armées Zaïroise à l'époque. Les rescapés de ces incursions auraient répandu à leur passage des nouvelles selon lesquelles il y a sur le plateau des Uélés en RD Congo, des espaces vers illimités ce qui n'a pas manqué d'exciter la convoitise des éleveurs Mbororo en quête du plus grand et abondant pâturage.¹³

3.3 Pénétration actuelle

L'actuelle pénétration des Mbororo est le résultat de la deuxième guerre en RD Congo. En effet, quand les rebelles du Mouvement pour le Libération du Congo (MLC) occupaient le District du Haut-Uele (et même le Bas-Uele), l'administration rebelle avait autorisé aux éleveurs Mbororo venant de la RCA, du Soudan et du Tchad de traverser la rivière Oubangui et d'entrer sur le territoire de la RD Congo pour y faire paître leur bétail.¹⁴ Depuis ce temps, les Mbororo ont pris l'habitude de traverser la frontière et beaucoup d'entre eux se sont établis dans la province du Haut-Uele et précisément dans le Territoires ci-dessous :

1) Territoire de Dungu

Dans le territoire de Dungu, on rencontre les Mbororo dans les chefferies Ndolomo et Malingindo. Ils sont passés de temps à temps dans la chefferie Wando.

A Ndolomo, on les rencontre à Naparka, Bambangana, Masombo tandis qu'à Malingindo ils sont dans le Groupement Kpindi, localité Bangbutuka et localité Bambangana. Ils ont voulu s'implanter le long de la rivière Gurba du côté de Malingindo, mais le chef de la chefferie les a repoussés.

2) Territoire de Faradje

Les Mbororo seraient partis de la RCA en longeant la frontière soudanaise sans y entrer, sauf pour des achats des denrées alimentaires, passant par Doruma jusqu'à la rivière Garamba qu'ils vont longer jusqu'à sa source dans les réserves du Parc National de la Garamba de Mondo Misa. Ils se

¹³ Nkoy, E.D., *art.cit.*, p.32

¹⁴ Steven, S. et Filip H., *Cartographie des motivations derrière les conflits : Province Orientale (RDC)*, Bunia, Ed.IPIS, 2009, p. 18.

seraient installés près de la rivière Gali sous le Mont Otro, dans la localité Lema où résidait leur Hardo ASSOUMANI.

3) Territoire de Niangara

C'est en 2006 que les premiers éleveurs Mbororo avaient foulé leurs pieds sur sol de Niangara précisément dans la chefferie de MANZINGA et cela se fait sans aucun document leur permettant de franchir la frontière congolaise pour y séjourner. À partir de 2013, les Mbororo se sont sédentarisés dans le territoire de Niangara.

3.4 Statut des Mbororo sur le sol hautuélien

Présentés généralement comme des « gens sans villages » et sans terre ou considérés comme des peuples « sans patrie », c'est-à-dire des personnes sans référence identitaire nationale, les Mbororo ont progressivement occupés les espaces de la province du Haut-Uele. Il nous semble même, par une simple observation, qu'ils sont en voie de se sédentariser dans la Province. Cette affirmation est d'autant plus vraie quand on sait que la configuration de la flore du Haut-Uele est largement favorable à leur activité à tel point qu'ils n'ont plus besoin d'aller dans un autre pays. En outre, il n'y a pas de différence avec la stratégie que les autres Mbororo avaient utilisé au Cameroun, « ils se sont créés des *labbaare*, c'est-à-dire de villages d'éleveurs sédentaires¹⁵ ». Et après plusieurs années ils ont commencé à s'intégrer dans la vie du pays jusqu'à chercher à obtenir une représentativité dans la gestion des affaires publiques de l'Etat. Étant donné que plusieurs sont nés et grandi sur le sol camerounais.

Avant de définir le statut des Mbororo, il est important de développer des considérations sur ce qu'est une migration. En effet, la migration est entendue *comme le mouvement de déplacement d'un individu ou d'un peuple d'une localité vers une autre dans un but précis et en vue d'y résider de manière permanente*¹⁶. Il peut arriver que ce mouvement de déplacement soit transfrontalier et dans ce cas, la migration doit être soumise à une réglementation nationale et internationale.

¹⁵ Mimche, H., *Quand les migrants se font autochtones : dynamiques d'insertion des Mbororo et Insécurité foncière à l'Ouest du Cameroun*, Yaoundé, Ed. IRESMA, 2012, p.146.

¹⁶ Mimche, H., *op.cit.*, p.145.

Selon les principes directeurs du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), la migration transfrontalière peut être de deux sortes, soit que c'est toute une population qui se déplace, soit que c'est un individu ou quelques individus qui se déplacent.

S'agissant de mouvement de déplacement transfrontalier de toute une population, nous pouvons relever les quelques cas suivants : La population fuit une calamité naturelle : séisme, éruption volcanique, inondation, cyclone ; la population fuit des conflits généralisés : guerres, génocides, etc. ; la population fuit des persécutions pour des opinions politiques, des croyances religieuses, des pratiques culturelles et ou rituelles. A cet effet, le HCR règlemente la situation de ces migrants en demandant au pays hôte de reconnaître et octroyer à ces migrants le statut de réfugiés; d'assurer leurs protection, etc.

Cependant, l'immigration des Mbororo dans la Province de Haut-Uele ne semblent répondre à aucune des sortes d'émigration et d'immigration connues. Certains peuvent être tentés de conférer à ces immigrés le statut des *réfugiés climatiques*. Mais lorsque les populations Mbororo ont traversé les frontières de la RDC, il y a quelques années, elles ne fuyaient aucune calamité naturelle, aucun conflit généralisé, aucun cas de persécution ni des menaces. Ils ne se sont même pas fait enregistrer à leur entrée, ils ne disposent pas des papiers les autorisant à séjourner en RDC. Mais pourtant, ils y « séjournent depuis bientôt quelques années dans les territoires de DUNGU, NIANGARA, et RUNGU¹⁷ », circulent librement et s'installent là où les conditions existentielles pour eux et pour leur bétail semblent les meilleures. Ils ne se réfèrent généralement à aucune autorité. Raison pour laquelle, d'aucun estime qu'il « *est difficile de résoudre la problématique Mbororo aussi longtemps que leur statut sur le sol congolais reste méconnu* ¹⁸».

IV. Les implications de l'immigration des Mbororo sur le développement de la province du Haut-Uele

Loin d'être un phénomène qui est susceptible de booster le développement, l'immigration des Mbororo dans la province du Haut-Uele constitue un réel problème présent et futur qui entrave

¹⁷ Compte rendu de la réunion de la Commission Mbororo du 19 juillet 2017,

¹⁸ Compte rendu de l'atelier sur la citoyenneté et la préservation de la paix en territoire de Watsa du 03 au 04 mai 2018

la réalisation des projets de développement de cette province. Ce point de vue est démontrable à la fois sur le plan sécuritaire, social, économique et diplomatique.

4.1 Les menaces sécuritaires présentes et futures

L'immigration des Mbororo dans la province du Haut-Uele a engendré un climat d'insécurité qui croît mois après mois, année après année par le fait que ces éleveurs détiennent des armes et en font usage, pour s'imposer, à chaque accrochage avec les autochtones. Mais, ils justifient la détention d'armes pour assurer la sécurité de leurs cheptels contre le braconnage, ou des bêtes sauvages dangereuses.

Les Administrateurs de Territoires (AT), les chefs de chefferie et de groupements concernés par le phénomène Mbororo ne cessent d'envoyer des rapports aux autorités tant provinciales que nationales sur la barbarie de ces éleveurs. D'ailleurs, récemment l'AT de DUNGU a si bien considéré, dans sa « décision sur l'entrée et sorties des véhicules ¹⁹», que les exactions perpétrées par les Mbororo sont évidentes. Ce point de vue est largement soutenu par le chef de Chefferie Wando, le chef de groupement Dungu et la société civile qui estiment d'un commun accord que les Mbororo créent l'insécurité à Dungu car ils tuent, menacent, occupent anarchiquement l'espace de Dungu et s'imposent face à la population grâce aux armes qu'ils détiennent.²⁰

Puisque le statut des Mbororo sur le sol hautuelien n'est pas encore défini, il y a de fortes raisons de craindre que ces éleveurs soient, en réalité, des extrémistes. Déjà le simple fait de considérer que les Mbororo soient musulmans et qu'ils détiennent des armes, est une preuve éloquente que la province du Haut-Uele est une base arrière qui permet aux extrémistes à s'organiser. Et très prochainement ça ne doit pas être une surprise d'assister à des attentats en RD Congo. Cette hypothèse est vraie quand on sait que les Mbororo sont dans un processus de sédentarisation et petit à petit ils déploient leurs efforts pour être reconnus comme étant des congolais parce qu'ils prétendent être sur le sol congolais depuis la période coloniale. Force est de constater que la Monusco semble soutenir ce point de vue. Puisque « le terrorisme est avant tout un moyen, une

¹⁹ Decision N°343/MBL/001//BUR/AT/T.DGU/2018 DE LA 23/05/2018 portant réglementation des entrées et sorties des véhicules dans la ville de Dungu

²⁰ Compte rendu de la réunion du 21/07/2018 du Comité local de sécurité de Dungu, p.1

méthode pour faire peur, pour imposer une volonté, des objectifs rationnels ou irrationnels »²¹, les Mbororo ne tarderont pas très prochainement à se faire entendre par la force.

En outre, les Éleveurs Mbororo semblent être en connivence avec l'armée de Résistance du seigneur (LRA). Cette hypothèse est aussi évidente, quand on considère les brousses que fréquente les Mbororo c'est pratiquement les mêmes brousses exploitées par la LRA. Ironie du sort, les Mbororo ne sont pas atteints par les exactions de la LRA pendant que les autochtones en sont victimes chaque fois. Dans ce sens, nous ne pouvons pas nous interdire à penser que l'avenir de la Province du Haut-Uele est sombre et son développement hypothétique.

4.2 Le Complot international

Pendant que les autorités congolaises, tant nationales que provinciales, tentent de résoudre le problème des Mbororo pour restaurer la quiétude sociale, la communauté internationale de son côté, par le truchement de la Monusco, de l'Union Africaine (UA) cherchent à obtenir la sédentarisation des Mbororo sur le sol congolais. Il s'agit là de deux positions diamétralement opposées. Raison pour laquelle le phénomène Mbororo n'est pas éradiqué, car quand les autorités congolaises lancent les opérations d'expulsions des Mbororo, très vite ces opérations sont soit stoppées soit annulées avant l'exécution à la demande de la Monusco. À titre indicatif, nous pouvons considérer « l'opération d'expulsion des Mbororo en 2012 conduite par le 911^e bataillon des Forces Armées de la RD Congo qui a été interrompue à la demande de la Monusco qui a brandit le caractère brutale de cette expulsion²²».

De son côté, l'UA propose aux autorités congolaises des régulariser le séjour de ces éleveurs sur le sol congolais. Concrètement, nous pouvons percevoir un complot contre la RD Congo du fait de son importance géopolitique en Afrique. Si les autorités ne prennent pas compte des signes du complot, la RDC assistera un jour, sans puissance de réaction, à une proclamation de l'Etat Mbororo et cette proclamation recevra le soutien de l'UA et même des États-Unies d'Amérique (USA).

²¹ Duroselle, J-P., *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Tome 2 14^e édition, Paris, Armand Colin, p.612.

²² Rapport de mission conjointe effectuée dans le territoire d'Ango par le Gouverneur de la Province orientale, p.5

Déjà, les USA sont accusés d'avoir été complice de la migration des Mbororo en RD Congo depuis 1947. C'est pourquoi la Monusco soutient que ces éleveurs obtiennent la nationalité congolaise²³.

4.3 L'ampleur des tensions sociale

L'immigration des Mbororo dans la province du Haut-Uele est à la base de la naissance et de la croissance des conflits entre les autochtones et les Mbororo. En effet, les autochtones reprochent aux Mbororo d'être à la base de la destruction de leurs plantations par les cheptels. Et toutes démarches des revendications engagées par les autochtones pour bénéficier d'une réparation, en terme d'indemnisation, se soldent par un échec parce que d'une part les Mbororo n'ont pas peur des autochtones, et d'autres part les autorités locales censées faire justice sont elles-mêmes corrompues par les Mbororo.

Le Cameroun, le Soudan et même le Tchad ont déjà expérimenté ce type d'escalade de conflit avec les Mbororo qui se sont sédentarisés pendant plusieurs années sur leurs sols respectifs et leurs cheptels ont toujours détruit les champs des autochtones (précisément le GBAYA).²⁴

L'acquisition des droits de propriété par certains Mbororo auprès de certains chefs de chefferie constitue un autre conflit latent qui guette la Province du Haut-Uele. Cette affirmation est vraie car déjà on assiste à des contestations régulières de la part des autochtones. Un contexte de superposition des droits fonciers naît petit à petit et pose le fondement d'un futur conflit foncier qui ressemblera au scénario des *Banyamulenge*, sauf que cette fois ci ce sera avec les Mbororo comme cheval de Troie.

4.4 Le désastre économique

Il existe un rapport commercial qui s'établit entre les immigrés Mbororo et les autochtones. Les Mbororo, sur tous les sites où ils sont localisés, viennent vers la population pour d'une part se procurer les denrées alimentaires, et d'autre part pour commercialiser les viandes des vaches. Quand ils viennent pour la première cause, « les populations locales se sentent intimidées par les Mbororo qui déterminent les règles de jeu, fixent les prix, déterminent les quantités dont ils *ont besoin*. En outre, dans quelques transactions, chaque fois que l'offre est inférieure à la demande,

²³ Compte rendu de la réunion du 21/07/2018 du Comité local de sécurité de Dungu, p.2.

²⁴ Minfegue, A. C., *art.cit.*, disponible sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyses-1031_fr.html.

on assiste à des conflits qui, pour la plupart, se terminent par la violence car, les Mbororo estiment qu'il y a toujours des quantités qu'on refuse de leur vendre ²⁵». Mais quand ils viennent pour la seconde cause, les autochtones se réjouissent parce que la viande de vache que vendent les Mbororo est de bonne qualité et de bon prix.

Dans l'ensemble, la Province du Haut-Uele ne tire aucun bénéfice de ces activités économiques qui s'établissent entre Mbororo et autochtones car elles sont largement informelles et ne profitent qu'aux concernés. Le plus dangereux est que les Mbororo ne sont pas innocents dans les activités à caractère minier. Certains Mbororo font le trafic de l'or et même du diamant et puisque les frontières de la province du Haut-Uele sont poreuses, les Mbororo sortent assurément avec des quantités d'or et des pierres précieuses. Ainsi donc, la Province perd les chances de maximiser les recettes utiles pour réaliser son développement.

4.5 La dégradation de l'environnement

Les cheptels que paissent les Mbororo sont à l'origine de forte dégradation de l'environnement de la province du Haut-Uele. En effet, on assiste sans s'en rendre compte à la pollution des eaux. Cette pollution à long terme aura pour corolaire la disparition des poissons et autres espèces aquatiques qui servent des nourritures pour les populations locales.

Bien plus, les Mbororo détruisent les ruches des abeilles d'où les autochtones recueillent du miel. Ils détruisent ces ruches parce que le miel, est un poison pour les vaches. Les Mbororo ne s'arrêtent pas qu'à la destruction des ruches, ils tuent aussi les herbivores qu'ils rencontrent en brousse pour préserver les pâturages au profit de leurs vaches. Le danger est que la RD Congo amenuise ses chances d'être un acteur important dans les relations internationales du XXI^e siècle où la question environnementale occupe une place de choix et devient de plus en plus l'objet central des préoccupations des Etats lors des conférences internationales. D'ailleurs, les Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015 par les Chefs d'États et des gouvernements sont une preuve de l'importance de la question environnementale dans les enjeux internationaux contemporains. Si les autorités congolaises négligent de formuler des politiques publiques fermes en faveur de la protection de l'environnement, la RD Congo risquerait de perdre les chances de bénéficier de l'aide public des partenaires internationaux.

²⁵ Agenonga, C. A., « La transhumance des éleveurs Mbororo et l'insécurité en République Démocratique du Congo : quelles leçons sécuritaires face aux flux transnationaux ? », in *Note d'Analyse Politique*, N°42, Juillet 2016, p.6.

V. Pistes de solution pour l'éradication du phénomène Mbororo dans le Haut-Uele

D'aucun se pose la question de savoir que faire pour éradiquer le phénomène Mbororo qui met en mal la paix sociale et obstrue l'accélération du processus de développement de la Province du Haut-Uele.

Nous estimons que pour éradiquer ce phénomène, les autorités politiques doivent faire montre de volonté et d'engagement. La volonté politique est l'épicentre de tous les scénarios qui peuvent se présenter pour éradiquer le phénomène Mbororo. C'est par la volonté politique que nous pouvons envisager l'exécution sans faille du « Plan de Sécurisation de la Province du Haut-Uele et de la Ville d'Isiro » présenté par le Professeur Kadony Nguway Kpalaingu²⁶. Ce plan envisage l'éradication du phénomène Mbororo par une échelle à trois niveaux à savoir : 1° le gouvernement provincial devra faire recours à la sensibilisation pour le cantonnement, soit au cantonnement forcé c'est-à-dire de recourir à la force militaire pour expulser les Mbororo; 2° faire recours à la ligne rouge de démarcation ; 3° faire recours au système de bouchon.

Dans l'ensemble, les Autorités politiques doivent activer la diplomatie avec les pays limitrophes concernés par le phénomène afin de trouver solution à ce problème. La voie diplomatique semble être la piste de solution qui présente moins des risques car le recours à la force pourrait être un prétexte qui déclencherait une guerre entre la RD Congo et les pays concernés. Or, en cas de guerre la RD Congo présente une architecture militaire moins efficace dans un face à face avec les pays concernés. D'ailleurs, il n'est plus à démontrer que le centre du pouvoir de la RD Congo est infiltré par des hommes et des femmes politiques qui jouissent de double nationalité. En cas de prise de décision qui relèvent de la stratégie militaire, ladite décision sera immédiatement révélée aux ennemis du pays. Germain Ngoie Tshimbabe démontre à ce sujet que : « le consentement congolais à l'ingérence dans les affaires intérieures a permis la pénétration de l'Etat congolais et la structuration des réseaux de pouvoir dont les allégeances à l'égard de l'étranger acquièrent de plus en plus de poids (...) elles ont un impact sur la conduite de la politique étrangère de la RD Congo qui n'a pas les mains libres. »²⁷. Raison pour laquelle, les autorités congolaises doivent faire attention dans le choix stratégique pour la résolution du phénomène Mbororo. Au-delà de la

²⁶ Document du Plan Directeur de Sécurisation de la Province du Haut-UELE et la Ville d'Isiro, Isiro 2018. Présenté par le Professeur Kadony Nguway Kpalaingu. Adopté par le Comité Provincial de Sécurité et le Conseil Provincial des Ministres.

²⁷ Ngoie, T. G., *art.cit.*, p.129.

démarche diplomatique, il faut renforcer l'Administration des frontières en services, en matériels, en personnels et en éléments des forces de l'ordre et de sécurité afin d'empêcher des nouvelles pénétrations des éleveurs Mbororo.

Conclusion

L'immigration des éleveurs Mbororo amenuise les chances de développement de la jeune Province du Haut-Uele issue de la mise œuvre de la décentralisation en RD Congo. Cette affirmation est évidente lorsqu'on sait que ces éleveurs Mbororo sont actuellement sur le sol du Haut-Uele grâce aux rebelles du MLC qui avaient donné à ces éleveurs une autorisation à pénétrer le Haut-Uele afin de faire paître leurs cheptels. Depuis lors, et en dépit de la fin de la rébellion et la réunification du pays, les Mbororo continuent à pénétrer la province du Haut-Uele et à y déployer leur activité sans être inquiétés. Personne ne sait le terme du marché contracté entre les rebelles du MLC et les éleveurs Mbororo. C'est pourquoi le statut des Mbororo est difficile à déterminer quoiqu'on soit tenté de leur conférer le statut de réfugié climatique.

Or, les activités des Mbororo ainsi que leur présence dans la province du Haut-Uele ne sont pas innocentes. Loin d'être un facteur devant booster le développement, l'immigration des Mbororo dans la province du Haut-Uele est un problème présent et futur qui obstrue la réalisation des projets de développement à la fois sur le plan sécuritaire, diplomatique, social, économique et environnemental.

La détention d'armes par les Mbororo, l'implication des ceux-ci dans les activités minières illégales, la destruction des champs et la pollution des eaux par les cheptels des Mbororo, la détermination par les Mbororo des règles du jeu du commerce avec les autochtones, la religion sont autant d'éléments qui accroissent les conflits et mettent en péril la paix présente et future de la province du Haut-Uele. Ces différents éléments rétrécissent les chances de la RD Congo pour être un acteur important dans les relations internationales du XXI^e siècle.

Le phénomène Mbororo persiste et demeure en dépit de l'élaboration et de l'adoption d'un Plan directeur de sécurisation de la province du Haut-Uele qui indexe ce phénomène comme une menace réelle et en prévoit les solutions de son éradication. Sans volonté politique de la part des décideurs tant du niveau national que provincial, ce phénomène persistera et le développement de la province du haut-Uele ne sera qu'un projet peu réaliste. C'est grâce à la volonté politique que les décideurs

vont réformer l'armée congolaise pour en faire une véritable armée républicaine capable de défendre le territoire, sécuriser la population et les frontières.

Bibliographie

Agenonga, C. A., « La transhumance des éleveurs Mbororo et l'insécurité en République Démocratique du Congo : quelles leçons sécuritaires face aux flux transnationaux ? », in *Note d'Analyse Politique*, N°42, Juillet 2016.

Compte rendu de l'atelier sur la citoyenneté et la préservation de la paix en territoire de Watsa du 03 au 04 mai 2018.

Compte rendu de la réunion du 21/07/2018 du Comité local de sécurité de Dungu.

Compte rendu de la réunion de la Commission Mbororo du 19 juillet 2017.

Décision N°343/MBL/001//BUR/AT/T.DGU/2018 du 23/05/2018 portant règlementation des entrées et sorties des véhicules dans la ville de Dungu.

Direction Provincial du Haut-Uélé (Direction Générale des Migrations), Rapport d'identification des Mbororo et leurs cheptels, N°06/DGM/DP/H4/118/2018, Isiro, Décembre 2014.

Document du Plan Directeur de Sécurisation de la Province du Haut-Uele et la Ville d'Isiro, Isiro 2018.

Duroselle, J-B., *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Tome 2, 14^e éd., Paris, ARMAND COLIN, 2004.

Male, N. M., *L'invasion du territoire congolais par les éleveurs nomades des Mbororo. Analyse sur les districts du bas et du Haut-Uele en Province orientale*, Mémoire de DEA en Droit Public, Université de Kisangani, 2015, p.94, (inédit).

Mimche, H., *Quand les migrants se font autochtones : dynamiques d'insertion des Mbororo et Insécurité foncière à l'Ouest du Cameroun*, Yaoundé, Ed. IRESMA, 2012.

Minfegue, A. C., « Le conflit entre Gbaya et Mbororo à Mandjou (Est Cameroun) », *article disponible sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyses-1031_fr.html*.

Ngoie, T.G., « La République Démocratique du Congo et la quête d'une politique étrangère pragmatique », in *Africas Peace Research* N°2, Université of Bradford, 2008.

Nkoy, E. D., *Les migrations transfrontalières des Mbororo au nord-est de la RD Congo. Étude de cas au Haut-Uele et Bas-Uele*, Haye, Pax Christi, 2007.

Programme du Gouvernement de la Province du Haut-Uele, 2017.

Rapport General de l'atelier de la Commission Mbororo du 22 au 24 juillet 2017.

Sarandji, S. M., « Eleveurs, épizooties et la conquête spatiale dans la région de bouar (partie 1) », in *Annale de l'Université Série A*, N°5, Bangui, Décembre 2017.

Steven, S. et Filip H., *Cartographie des motivations derrières les conflits : Province Orientale (RDC)*, Bunia, Ed. IPIS, 2009.

Tamidribe, E., « La Souveraineté de la République Démocratique du Congo à l'épreuve de droit international : cas de l'occupation Mbororo dans les Uélé », in *revue de l'IRSA*, N° 21, Octobre 2015.